



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mme WAUTHELET Valérie demeurant Rue de Fauconval, 189 à 1367 Ramillies a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Fauconval, 189 à 1367 Ramillies et cadastré 7<sup>ème</sup> Division Huppaye, Section C, n° 311m.

Le projet consiste à **REGULARISER LA DEMOLITION ET LA RECONSTRUCTION D'UN VOLUME SECONDAIRE**, et présente les caractéristiques suivantes :

La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 :

- La demande concerne « *la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.* »

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **27/03/2020** au **10/04/2020** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 21/03/2020 au 10/04/2020

À Ramillies, le 09/03/2020.

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY